

**COMPTE RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 AVRIL 2015 à 19 h**

Le mardi 14 avril 2015 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en session ordinaire publique, sous la présidence de M. Patrick GOURDES, Maire.

**PRESENTS** : M. GOURDES, M. JOURDAINNE, Mme LE BRIS, Mme LE BRAS, Mme ANNE, Mme DEBRAY, M. MICHEL, M. OCANA, Mme BESSON, Mme ROLLAND, M. PERCHERON, M. CORDEAUX, Mme VILLERY et M. MARSAUD.

PROCURATION : --

ABSENT : M. FAUCHEUR

Convocation du 07.04.2015

En vertu de l'art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. JOURDAINNE a été élu secrétaire. La séance a été publique.

**1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 19 MARS 2015**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité et il est procédé à la signature du registre.

**2) COMPTABILITE - pour les 4 budgets « Commune, CCAS, Eau et Assainissement » :**

Les dossiers ont été étudiés par la commission des Finances le 18 mars 2015. Ont été adressés les documents pour vous permettre d'étudier ce dossier.

**a - APPROBATION DES 4 COMPTES ADMINISTRATIFS 2014**

COMMUNE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		123 611.96	100 653.64	0.00	100 653.64	123 611.96
Opérations de l'exercice	616 503.97	733 691.54	201 911.86	177 898.67	818 415.83	911 590.21
<b>TOTAUX</b>	616 503.97	857 303.50	302 565.50	177 898.67	919 069.47	1 035 202.17
Résultats de l'exercice		117 187.57	24 013.19			117 187.57
<b>Résultats de clôture</b>		<b>240 799.53</b>	<b>124 666.83</b>			<b>116 132.70</b>
Restes à réaliser			86 159.00	73 827.00	12 332.00	
Résultats définitifs		240 799.53	136 998.83			103 800.70

CCAS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		1 506.75				1 506.75
Opérations de l'exercice	4 488.00	4 170.00				-318.00
<b>TOTAUX</b>	4 488.00	5 676.75	0.00	0.00		1 188.75
Résultats de l'exercice	318.00				318.00	
<b>Résultats de clôture</b>		<b>1 188.75</b>				<b>1 188.75</b>
Résultats définitifs		1 188.75	0.00	0.00		1 188.75

EAU	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		6 190.79		13 577.01	0.00	19 767.80
Affectation du résultat (C/1068)					0.00	0.00
Opérations de l'exercice	88 544.20	102 584.75	3 273.43	7 822.54	91 817.63	110 407.29
<b>TOTAUX</b>	88 544.20	108 775.54	3 273.43	21 399.55	91 817.63	130 175.09
Résultats de l'exercice		14 040.55		4 549.11	0.00	18 589.66
<b>Résultats de clôture</b>		<b>20 231.34</b>		<b>18 126.12</b>		<b>38 357.46</b>
Restes à réaliser			0.00	0.00	0.00	0.00
Résultats définitifs	0.00	20 231.34	0.00	18 126.12		38 357.46

ASSAINISSEMENT	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
<b>LIBELLE</b>						

Résultats reportés		0.00	75 415.90		75 415.90	0.00
Affectation du résultat (C/1068)					0.00	0.00
Opérations de l'exercice	117 392.05	122 599.39	40 293.98	223 411.04	157 686.03	346 010.43
TOTAUX	117 392.05	122 599.39	115 709.88	223 411.04	233 101.93	346 010.43
Résultats de l'exercice		5 207.34		183 117.06		188 324.40
<b>Résultats de clôture</b>		<b>5 207.34</b>		<b>107 701.16</b>		<b>112 908.50</b>
Restes à réaliser			0.00	0.00		0.00
Résultats définitifs		5 207.34	0.00	107 701.16		112 908.50

**RESULTAT DE CLOTURE DES BUDGETS (COMMUNE CCAS EAU ASSAINISSEMENT) 268.587,41 €**

**b - APPROBATION DES COMPTES de GESTION 2014 : COMPTABILITES COMMUNE, CCAS, EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT :**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 pour les quatre comptabilités COMMUNE, CCAS, EAU POTABLE et ASSAINISSEMENT et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les deux comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'Actif, les états du Passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014 pour ces quatre comptabilités,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1\* statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014,

2\* statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3\* statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2014 par le Receveur, pour la comptabilité COMMUNE, CCAS, EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part,

**c - BP 2014/COMMUNE : AFFECTATION DES RESULTATS 2014 SUR BP 2015 :**

Considérant que les résultats issus du compte administratif 2014 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté 2013 123.611,96 €

Excédent de fonctionnement année 2014 117.187,57 €

**Total Excédent de fonctionnement 240.799,53 €**

Déficit d'investissement reporté 2013 100.653,64 €

Déficit d'investissement année 2014 24.013,19 €

**Total Déficit d'investissement 124.666,83 €**

Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2014 s'établissent ainsi :

Dépenses d'investissement reportées 86.159,00 €

Recettes d'investissement reportées 73.827,00 €

**Solde Négatif - 12.332,00 €**

Considérant, par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi (excédent ou déficit d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser)

**Besoin d'autofinancement 136.998,83 €**

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**Affectation minimale à la section d'investissement au compte R 1068 136.998,83 €**

**Affectation du solde disponible au compte R 002 103.800,70 €**

**Report du déficit d'investissement au compte D 001 124.666,83 €**

#### **d - BP 2014/CCAS : AFFECTATION DES RESULTATS 2014 SUR BP 2015 :**

Considérant que les résultats issus du compte administratif 2014 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté 2013	1.506,75 €
Déficit de fonctionnement année 2014	318,00 €
<b>Total Excédent de fonctionnement</b>	<b>1.188,75 €</b>
<b>Total Excédent d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Déficit d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>
Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :	
<b>Affectation minimale à la section d'investissement au compte R 1068</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Report du solde disponible au compte R 002</b>	<b>1.188,75 €</b>

#### **e - BP 2014/EAU POTABLE : AFFECTATION DES RESULTATS 2014 SUR BP 2015 :**

Considérant que les résultats issus du compte administratif 2014 sont les suivants :

Déficit de fonctionnement reporté 2013	6.190,79 €
Excédent de fonctionnement année 2014	14.040,55 €
<b>Total Excédent de fonctionnement</b>	<b>20.231,34 €</b>
Excédent d'investissement reporté 2013	13.577,01 €
Excédent d'investissement année 2014	4.549,11 €
<b>Total Excédent d'investissement</b>	<b>18.126,12 €</b>
Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :	
<b>Report de l'excédent de fonctionnement au compte R 002</b>	<b>20.231,34 €</b>
<b>Report de l'excédent d'investissement au compte R 001</b>	<b>18.126,12 €</b>

#### **f - BP 2014/ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DES RESULTATS 2014 SUR BP 2015 :**

Considérant que les résultats issus du compte administratif 2014 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté 2013	0,00 €
Excédent de fonctionnement année 2014	5.207,34 €
<b>Total Excédent de fonctionnement</b>	<b>5.207,34 €</b>
Déficit d'investissement reporté 2013	75.415,90 €
Excédent d'investissement année 2014	183.117,06 €
<b>Total Déficit d'investissement</b>	<b>107.701,16 €</b>
Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :	
<b>Report de l'excédent de fonctionnement au compte R 002</b>	<b>5.207,34 €</b>
<b>Report de l'excédent d'investissement au compte R 001</b>	<b>107.701,16 €</b>

#### **g - VOTE DES TAUX DES TAXES :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, constate la baisse importante des dotations de l'Etat, décide d'augmenter les taux de 2% et VOTE les taux des impôts locaux pour l'année 2015 :

	Taux 2015	Taux 2014
- Taxe d'habitation :	7,82 %	7,67 %
- Taxe foncière (bâti) :	16,48 %	16,16 %
- Taxe foncière (non bâti) :	25,46 %	24,96 %

#### **3) SEGILOG : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT INFORMATIQUE AU 1.6.2015 :**

La Commune est équipée depuis juin 1990 d'un matériel informatique SEGILOG, spécialiste dans l'informatisation des Mairies, vente de matériel informatique, conception, mise à disposition et maintenance de logiciels et formation du personnel à l'utilisation de ceux-ci.

Le contrat de fourniture de logiciels et de prestation de service arrive à échéance le 1er juin 2015.

La redevance annuelle est de 2.420 € non révisable pendant les trois années que dure le contrat se décomposant comme suit : 2.178 € x 3 ans pour la cession du droit d'utilisation, 242 € x 3 ans pour la maintenance et formation.

Après avoir entendu M. le Maire, le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services auprès de la Société SEGILOG et l'autorise à signer ledit contrat à partir du 1<sup>er</sup> juin 2015.

#### **4) CREATION D'UN SERVICE COMMUN POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS AU DROIT DU SOL AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE DREUX**

Depuis 1982, les communes dotées d'un document d'urbanisme sont compétentes en matière de délivrance des actes et autorisations d'occupation du sol. Jusqu'à présent, l'Etat les assistait gratuitement dans la mise en œuvre de cette compétence. La circulaire du 4 mai 2012 précise la volonté de ce dernier de laisser les communes et/ou intercommunalités de plus de 10 000 habitants reprendre entièrement la gestion des Autorisations de Droit du Sol (ADS). La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 vient confirmer cette volonté en prévoyant la fin de la mise à disposition gratuite des Directions Départementales des Territoires (DDT) en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme pour toutes les communes dotées d'un document d'urbanisme à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Dreux agglomération proposait, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, à ses communes membres un service urbanisme intercommunal capable d'effectuer l'instruction des autorisations de droit du sol pour le compte des communes. Ce service est maintenant pleinement opérationnel et peut être étendu à de nouvelles communes. Le Conseil communautaire, lors de sa séance plénière du 26 janvier 2015, a approuvé le principe d'extension de ce service à toutes les communes du territoire de l'agglomération qui le souhaitent. L'Assemblée a également validé le principe selon lequel chaque commune adhérente devra s'acquitter d'une participation forfaitaire de 2€ par habitant et par an correspondant aux frais de fonctionnement du service.

Cet engagement se traduit par une convention dite de création de « service commun pour l'instruction des autorisations et actes relatifs au droit du sol » signée entre le Président de l'Agglomération du Pays de Dreux et le Maire de chaque commune intéressée par le service. Cette convention précise également le champ d'application (les autorisations concernées : permis de construire, déclaration préalable...), les modalités de mise à disposition, les missions respectives de la commune et du service commun, la participation financière, et les responsabilités et les modalités d'intervention dans le cas de contentieux et/ou recours.

Sur proposition du rapporteur, la commune de Saussay souhaite confier l'instruction de ses ADS au service commun d'instruction de l'Agglomération du Pays de Dreux. Il vous est ainsi demandé de :

- de décider de confier l'instruction des autorisations de droit des sols d'un service urbanisme intercommunal de l'Agglomération du Pays de Dreux,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents, actes et conventions, pour exécuter la présente délibération

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** les articles L 5211-4-2 et suivants du CGCT, permettant en dehors des compétences transférées à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres de se doter de services communs

**VU** l'article R423-15 du Code de l'urbanisme autorisant une commune, compétente en matière d'urbanisme à charger un EPCI d'instruire les actes d'urbanisme relevant normalement de ses compétences,

**VU** l'article 134 de la loi n° 2014-366 du 24.3.2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR),

**VU** la délibération du Conseil communautaire de l'Agglomération du Pays de Dreux n°2015-33 du 26 janvier 2015, portant sur extension du service commun d'urbanisme intercommunal,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2012/99 du 28 juin 2012 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

**VU** l'avis favorable du comité technique du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique d'Eure et Loir en date du 9 avril 2015,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de confier l'instruction des autorisations de droit des sols au service urbanisme intercommunal de l'Agglomération du Pays de Dreux,

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents, actes, conventions, pour exécuter la présente délibération,

- **DONNE** pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**5) PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Jeudi 28 mai 2015 à 19 h**

**6) QUESTIONS DIVERSES et TOUR DE TABLE :**

- a. 14 juillet 2015 : Il est décidé de renouveler le repas républicain Lundi 13 juillet 2015 à 20h00. Une commission «Culture et Loisirs» est prévue le jeudi 28.5.2015
- b. Le sapin de la rue des Tilleuls (entre le n° 18 et le n° 20) va être coupé.
- c. Commission d'Urbanisme : Mardi 28.4.2015
- d. Marché aux fleurs organisé par les parents d'élèves le Samedi 30.5.2015 de 10h à 13h à l'école de Saussay
- e. Kermesse organisée par les parents d'élèves, le Comité des Fêtes et les institutrices le Samedi 20 juin 2015 après-midi sur le stade.
- f. Courrier des commerçants de la galerie de gauche : Monsieur le Maire donne lecture du courrier des commerçants qui demandent la baisse des taxes. Il faudrait connaître le montant dû par chaque commerçant.
- g. Sondage de sol RD 116-2 (de la croix job à la rue des Sablons) et déviation d'Anet (rond-point entrée d'Anet à la Croix Job). La déviation devrait avoir lieu en 2016. Une fois la déviation effectuée, Anet sera mis en sens unique.
- h. SIRE 1<sup>ère</sup> section (rivière) : Le programme pluriannuel de restauration et d'entretien de l'Eure nous a été transmis. Il vous sera adressé par mail afin d'en délibérer au prochain conseil.
- i. Entretien de la Commune : La Commune est très bien entretenue et il faut adresser les félicitations aux deux employés communaux.
- j. Rivière des Dégouttes : Arbres tombés dans la rivière.
- k. Sente communale (rue du Centre à la rue des Sablons) : Haies, ronces qui gênent les piétons. Ecrire aux riverains.
- l. Quand est-il prévu de remettre l'éclairage public ? M. le Maire a rendez-vous avec l'entreprise.

**L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 21h25.**

Le Maire,

Patrick GOURDES.